Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

ActivArmr® 07-112

Applicable à compter du : [2022/03/11]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie II



3221B

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016 +A1:2018, EN ISO 21420:2020 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2022/0380 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l' Annexe VI (Module C) du règlement.

Guido Van Duren

Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu: Bruxelles Date: 2022/03/11

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

ActivArmr® 07-112

Applicable à compter du : [2018/10/04] et jusqu'à: [2022/03/10]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie II



est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2018/1743 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l' Annexe VI (Module C) du règlement.

Guido Van Duren

Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu: Bruxelles Date: 2018/10/04

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

VibraGuard 07-112

Applicable à compter du : [2016/11/03] et jusqu'à: [2018/10/03]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie II



est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2016/1052 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l' Annexe VI (Module C) du règlement.

Guido Van Duren

Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu: Bruxelles Date: 2016/11/03

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

VibraGuard 07-112

Applicable jusqu' au : [2016/11/02]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie II



est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2003, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l' EPI soumis à l' examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 032/2015/0756 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l' Annexe VI (Module C) du règlement.

Guido Van Duren

Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu : Bruxelles Date : 2015/07/02